Image not found or type unknown

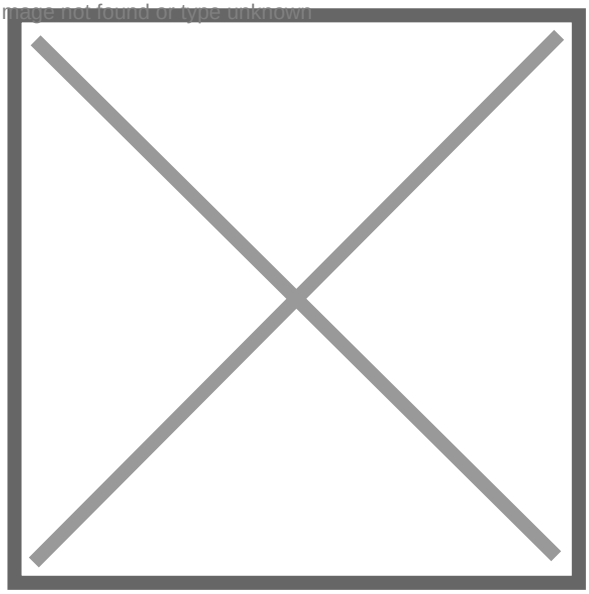

Alzheimer et assurance vie

Par **sophie**, le **14/06/2008** à **17:18**

bonjour
mon oncle veuf, a ouvert une assurance vie à 78ans dépôt 5000euros bénéficiaire ses enfants nés et à naître nous sommes 2
3 mois après changement de bénéficiaire mon fils ..... date de naissance etc.....

1an après ces faits mon oncle rentre dans une maison de retraite 'maladie d'alzheimer depuis 4ans

pendant son séjour en maison de retraite le fils avait la procuration et au décès de mon oncle ce contrat d'assurance vie a été multiplié par 8

contrat encaissé 1mois après le décès de mon oncle

contrat 2004 ---maison de retraite en 2005----décès 2008

merci de me donner votre avis et la marche à suivre pour aider ma cousine
SOPHIE

Par **Visiteur**, le **07/07/2008** à **12:04**

Bonjour,

L'assurance-vie est réputée être hors succession.

Une action en "prime manifestement exagérée" peut cependant être intenter par un héritier réservataire qui, du fait de cette assurance-vie aurait été lésé en ne recevant pas la part de succession légale (pour 2 enfants c'est 33%).

Très cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés